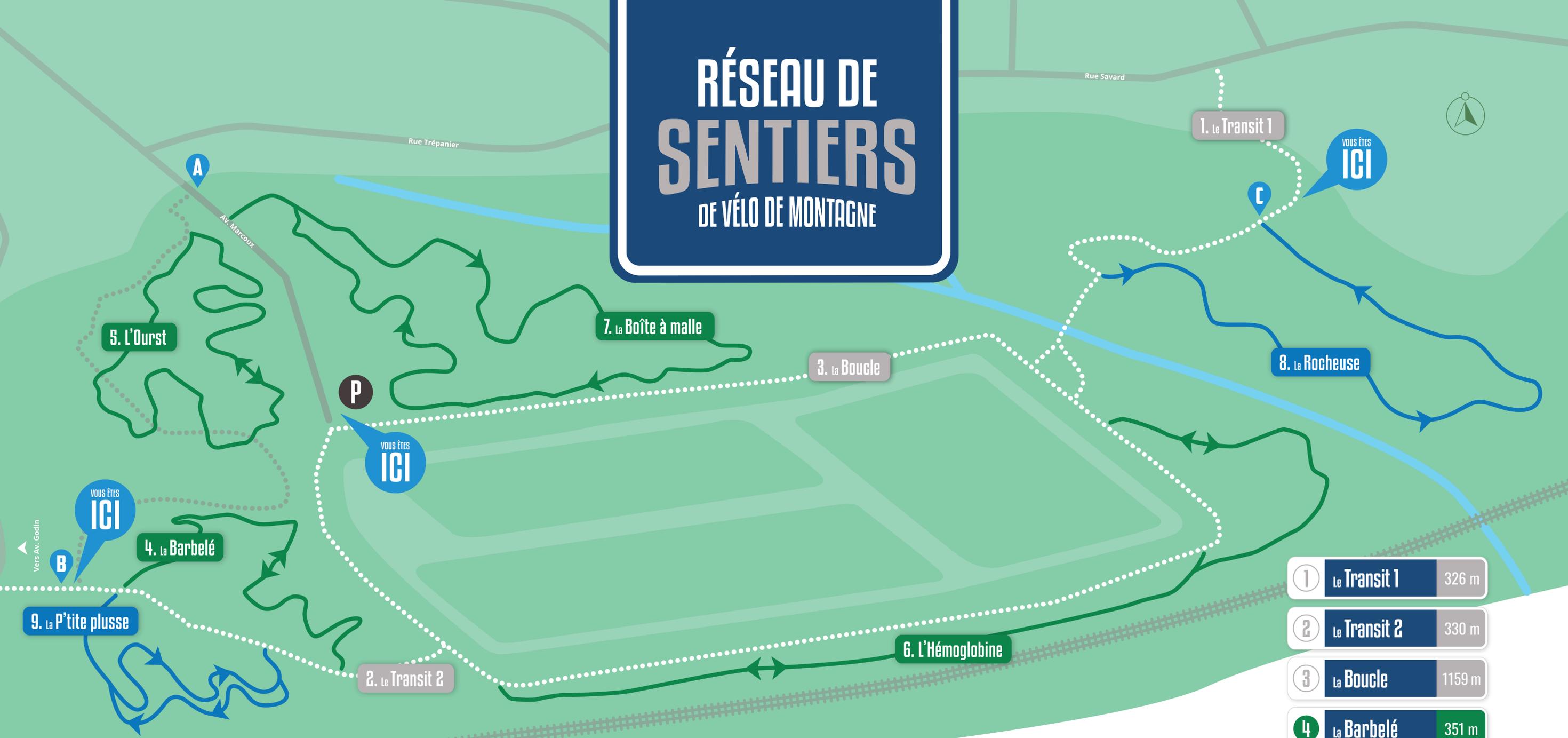


RÉSEAU DE SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE



1	Le Transit 1	326 m
2	Le Transit 2	330 m
3	La Boucle	1159 m
4	La Barbelé	351 m
5	L'Ourst	472 m
6	L'Hémoglobine	492 m
7	La Boîte à malle	642 m
8	La Rocheuse	382 m
9	La P'tite plusse	411 m



• PARC URBAIN •

RÈGLEMENTS

- Le port du casque est obligatoire et l'équipement de protection est fortement recommandé.
- Les enfants de 15 ans et - doivent être accompagnés par un adulte.
- Ne surestimez pas votre niveau de capacité et demeurez toujours en contrôle. Respectez vos limites.

- Assurez-vous d'être toujours visible et de ne jamais vous arrêter sur les obstacles ou au milieu des sentiers.
- Il est interdit de modifier les parcours. Tout obstacle non autorisé sera enlevé.
- Il est interdit de consommer ou d'avoir les capacités altérées par l'alcool, ou la drogue.
- Faites une première lecture du sentier à chaque visite afin d'éviter les mauvaises surprises.
- Signalez clairement vos intentions dans les pistes et respectez la signalisation.

- Pour une pratique sécuritaire et responsable, il est recommandé d'être accompagné lors de l'utilisation des sentiers.
- Demeurez poli et courtois dans vos échanges avec les autres utilisateurs et le personnel en place.
- Les animaux de compagnie sont interdits dans les sentiers réservés au vélo de montagne. Ceux-ci sont toutefois acceptés sur les voies cyclables et piétonnières.
- Ne laissez aucune trace de votre passage.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ

- Facile** : Vous êtes à la recherche d'une expérience terre à terre et douce qui vous permettra de garder les pneus au sol ainsi que votre sourire le plus radieux. **Vélos seulement.**
- Difficulté intermédiaire** : Vous êtes prêt à apprivoiser des sentiers plus engagés. Sections plus techniques qui mettront vos compétences de cycliste à l'épreuve et vous aideront à les améliorer. **Vélos seulement.**
- Voies cyclables et piétonnières
- Sentier hivernal

- A** Entrée A Av. Marcoux
- B** Entrée B Av. Godin
- C** Entrée C Rue Savard